Gestion et déontologie

UE 43

Enseignant(s) responsable de l'UE : Murielle VANDERMERSCH
Autres enseignant·e·s de l'UE : Anne DUTRY

Année d'études	Bloc 3
Acronyme	CUG31GED
Nombre de crédits ECTS	6 (facteur de pondération)
Volume horaire	60 h (Q1 60 / Q2 0)
Période de l'année	Quadrimestre 1
Niveau du cycle	1er cycle
Cadre européen de certification	Niveau 6
Caractère dans le programme	Cours obligatoire dans le programme
Langue(s) d'enseignement	Français
Coordonnées du service	Campus d'Anderlecht, Avenue Émile Gryzon 1 (bât. 4C), 1070 Anderlecht
Mode d'évaluation	Unité évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage
UE prérequises	Néant
UE corequises	Néant

Liste des activités d'apprentissage

Activité d'apprentissage	Volume horaire	ECTS	Présence obligatoire
CG31DEO Déontologie	30	2	NON
CG31GF Gestion financière	30	4	NON

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme

- **HE03** HE. 3. de définir et de calculer les coûts et revenus dans le but de collaborer avec créativité et proactivité à un pilotage efficace de l'entreprise (procédures d'économie, de rationalisation…). Établir des prévisions, des budgets.
- **HE04** HE. 4. d'analyser des documents de synthèse en tenant compte des données de l'environnement interne et externe de l'entreprise (juridique, sectoriel, économique …) et proposer des solutions pertinentes et justifiées aux questions soulevées.
- **HE05** HE. 5. de suggérer des propositions dans des missions particulières en matière de création d'entreprise (établissement d'un plan financier, statuts), de restructuration et de liquidation.
- **RE01** ARES. 1 S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution
- **RE01.1** ARES. 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe dans le respect de la culture de l'entreprise
- **RE01.2** ARES. 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- **RE01.3** ARES. 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- **RE01.4** ARES. 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- **RE01.5** ARES. 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente
- **RE02** ARES. 2 Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe
- **RE02.3** ARES. 2.3 Négocier, argumenter et défendre les dossiers
- **RE02.4** ARES. 2.4 Fournir les informations comptables, financières, juridiques et fiscales, lors de la création, la gestion et de la restructuration d'entreprises
- **RE02.5** ARES. 2.5 Structurer sa pensée et s'exprimer par écrit et oralement en utilisant le vocabulaire professionnel adapté aux différents interlocuteurs
- **RE03** ARES. 3 Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable

- **RE03.2** ARES. 3.2 Etablir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes
- **RE03.4** ARES. 3.4 Mettre en place, alimenter et utiliser des outils de pilotage et de contrôle de gestion
- **RE03.5** ARES. 3.5 Établir les plans financiers et élaborer des prévisions
- **RE04** ARES. 4 Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique
- **RE04.1** ARES. 4.1 Comprendre les problématiques de l'entreprise et de son environnement
- **RE04.3** ARES. 4.3 Vérifier la conformité des documents aux exigences légales
- **RE04.4** ARES. 4.4 Établir le diagnostic de la situation comptable, fiscale et financière d'une entreprise, cerner et définir les problématiques éventuelles et proposer des solutions et recommandations
- **RE04.6** ARES. 4.6 Aider à la création et à la gestion de sociétés, de même qu'à leur restructuration ou liquidation
- **RE05** ARES. 5 S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission
- **RE05.2** ARES. 5.2 Mettre à jour la documentation

Autres connaissances ou compétences prérequises

Néant.

Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE

Déontologie

Objectifs
Comprendre le rôle des Instituts - résoudre des cas pratiques en matière de déontologie des comptables en se basant sur la réglementation pertinente
Contenu
Fonctionnement des Instituts - normes déontologiques

Gestion financière

Objectifs

Comprendre la nature et le rôle de la fonction financière au sein d'une entreprise, déterminer les mécanismes de collecte et de répartition des fonds de façon efficiente pour la rentabilité d'une entreprise - communiquer un avis oralement ou par écrit dans le cadre d'un débat contradictoire respectueux et en utilisant le vocabulaire technique adapté aux différents interlocuteurs.

Contenu
Suggérer des propositions dans des missions particulières en matière de création d'entreprise (établissement d'un plan financier, statuts), de restructuration et de liquidation

Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement

Déontologie

exposé de la théorie suivie d'applications pratiques et d'exercices,

Gestion financière

Exposé de la théorie suivie d'applications pratiques et d'exercices,

Acquis d'apprentissage sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE

Déontologie

Sur base de cas pratiques , retrouver les bases légales pertinentes et proposer des solutions cohérentes.

Gestion financière

Sur base de cas pratiques provenant de situations réelles, après avoir analysé les problèmes dans une situation globale,

Etablir le plan financier d’une entreprise sur 2 ans

Evaluer plusieurs investissements et en choisir un

Déterminer le moyen de financement le plus approprié

Description des supports de cours indispensables

Description	Accès à la source	URL
Déontologie : réglementation	sur internet	—
Déontologie : syllabus	sur le campus numérique	—
Gestion financière : Le syllabus	Ce support de cours est disponible sur le campus numérique	—

Description des références et des supports complémentaires

Description	Accès à la source	URL
Gestion financière : Notes de cours, exercices et solutions	sur le campus numérique	—

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE

Cette unité d'enseignement est évaluée en épreuves spécifiques par activité d'apprentissage.

Méthode d'intégration :

- Si aucune des notes des différentes AA qui composent l'UE ne se situe en deçà de 8/20, c'est la technique de la moyenne arithmétique pondérée qui est appliquée.
- Si la note d'une ou plusieurs AA composant une UE se situe en deçà de 8/20, la note finale de l'UE correspondra à la plus mauvaise des notes reçues.

Janvier			
Déontologie — méthode d'intégration : 50 %			
Évaluation continue	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Gestion financière — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Août			
Déontologie — méthode d'intégration : 50 %			
Travaux durant la session	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé
Gestion financière — méthode d'intégration : 50 %			
Examen écrit	100 %	Type de questions : Questions ouvertes	Examen à livre : Livre fermé